

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 11 Avril 2023*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux de construction d'un branchement électrique au 48, rue Amédée Platel, par
la Société « DS Travaux » d'Avelin,
Considérant que ces travaux nécessitent une restriction de circulation, et une interdiction de
stationnement, au droit du chantier, à compter du Mardi 12 Avril 2023, pour une durée d'un mois,*

ARRETE

Article 1 : *La circulation sera restreinte et le stationnement interdit, au droit du chantier, au niveau
du 48, rue Amédée Platel, à compter du Mardi 12 Avril 2023, pour une durée d'un mois.*

Article 2 : *La Société « DS Travaux » d'Avelin, se chargera de la signalisation relative au présent
arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des
panneaux de signalisation.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade
de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de
Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « DS Travaux » d'Avelin, et tous les agents placés
sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



L'Adjoint aux Travaux,

Jean-Marc LECOMPTE